REPÚBLICA POPULAR DE ANGOLA
Item 9 CHR 1988

TL1505-11

Monsieur le Président,

C'est avec un immense plaisir, Monsieur le Président, que je vous vois occuper ce fauteuil pendant cette importante session. Je vous félicite de votre élection ainsi que les membres du Bureau. Je suis convaincu que, sous votre conduite sage et dynamique, les délibérations de cette session apporteront une contribution importante à nos efforts communs.

Je suis particulièrement heureux que la Présidence de cette session soit confiée à une éminente personnalité qui vit et connaît les problèmes que traverse notre continent. Je ne saurais dire combien j'apprécie cette occasion de prendre la parole devant cette auguste assemblée au moment où la Commission des Droits de l'Homme célèbre son 40ème anniversaire depuis sa proclamation.

Monsieur le Président, si nous sommes venus de toutes les régions du monde pour nous réunir aujourd'hui dans cette ville splendide, c'est à cause de notre commune préoccupation de la menace des droits de l'homme qui sont bafoués dans différents points de notre globe et qui pèse sur une grande partie de l'humanité.

Monsieur le Président,

Le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance est universellement reconnu.

Il ne peut y avoir d'équivoques en ce qui concerne l'autodétermination des peuples car, en plus d'être un principe juridique international, il est aussi un droit qui ne peut être l'objet de discussion.

Nier cette vérité, c'est rejeter la légitimité d'Etats souverains qui ont accèdé à l'indépendance dernièrement : c'est nier les efforts de la communauté internationale portant sur l'amélioration de la convivence entre les peuples de notre planète

./.

à la base de l'égalité et le respect mutuel.

Monsieur le Président,

L'existence des bastions du colonialisme fait que des millions d'êtres humains se voient dépourvus de leurs droits et deviennent victimes du racisme et d'autres formes de discrimination.

L'indépendance n'est pas un cadeau mais un droit légitime à tous les peuples sous domination étrangère.
D'autre part, nous assistons aussi à des tentatives de priver les Etats indépendants de leur souveraineté à travers l'ingérence dans leurs affaires internes, une pratique lesive du droit des peuples et de la justice internationale.

C'est ainsi qu'on explique le fait que plusieurs pays, parmi lesquels la République populaire d'Angola, continuent de voir leur souveraineté et leur intégrité territoriale violées, face à des agressions armées qui sont préparées et financées à partir de l'extérieur.

Les guerres d'agression perpétrées afin de satisfaire des intérêts coloniaux, des intérêts économiques, militaires et stratégiques,deviennent plus fréquentes et dangereuses en Afrique Australe, au Moyen-Orient, en Amérique Latine, en Asie et dans plusieurs territoires de l'océan Pacifique, Atlantique et Indien.

La République Populaire d'Angola est d'avis que la matérialisation effective du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance est une condition nécessaire et primordiale pour la jouissance de tous les droits et libertés fondamentales, y compris la préservation et le renforcement de la paix mondiale.

Notre politique extérieure, Monsieur le Président, s'encadre dans ces principes. Nous soutenons la lutte des peuples qui

./.

luttent encore pour leurs droits. L'appui solidaire que nous avons reçu pendant le combat pour l'indépendance et l'autodétermination nous ont servi d'exemple pour appuyer les peuples qui luttent encore pour leur autodétermination.

L'aide cubaine à l'Angola, laquelle nous avons l'honneur de souligner, est un des faits les plus notables et solidaires de notre temps. Elle a fait exalter encore plus l'esprit internationaliste en ce qui concerne les mouvements de libération.

Nous continuerons à donner notre appui aux mouvements patriotiques avec la conviction de fournir une grande contribution à la création d'un monde de justice, où tous les gens puissent jouir de leurs droits.

Monsieur le Président,

Le gouvernement de mon pays se sent profondément préoccupé par l'obstination de certains régimes à ne pas vouloir accorder l'autodétermination aux peuples et en essayant de faire taire leur sentiment anti-colonialiste par la force des armes.

La violation, en Afrique Australe, par le régime sud-africain, des résolutions de l'ONU particulièrement la résolution 1514 de 1960, la résolution 2145 du mois d'octobre 1966 et la résolution 435/78 du Conseil de sécurité des Nations Unies, constitue un défi aux droits du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance. L'occupation illégale de la Namibie jusqu'à ces jours, et l'instauration de l'apartheid dans ces territoires ainsi qu'en Afrique du Sud ont pour objet de préserver la domination et les privilèges de la minorité blanche.

Les attaques sud-africaines contre les pays voisins indépendants ont pour objet de maintenir le statu quo de sa politique colonialiste.

./.

Monsieur le Président,

La République populaire de l'Angola réitère son ferme soutien à la SWAPO, à l'ANC et à toutes les forces démocratiques dans leur lutte contre la domination du système de l'apartheid.

Monsieur le Président,

En Afrique, à part la Namibie et l'Afrique du Sud, le peuple du Sahara occidental se voit nier son autodétermination à cause de l'occupation de la grande partie de son territoire.

La réalisation d'un référendum sous l'égide des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine, sera une condition nécessaire pour que les saharouis puissent choisir leur destin. Nous encourageons l'ONU et l'OUA à poursuivre ses efforts en vue d'atteindre l'autodétermination du peuple saharoui.

Au Moyen-Orient, la politique ignoble d'Israël d'agression et d'occupation des territoires arabes constitue une violation flagrante des droits du peuple palestinien à la création d'un Etat indépendant. La République populaire d'Angola soutient la cause de la lutte du peuple palestinien et est aussi d'avis que la réalisation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, sera un pas décisif pour la résolution pacifique de la situation.

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons pas ignorer,lorsqu'on parle de la question des droits de l'homme à l'autodétermination, la situation dramatique du peuple Timor-Leste qui a été spolié de ses terres et de sa dignité humaine. Malgré le temps qui passe, la communauté internationale ne peut accepter l'annexion du Timor oriental car une

./.

telle occupation apporterait des conséquences graves pour les nombreuses situations semblables. La politique du fait accompli doit être rejetée.

Monsieur le Président,

Le gouvernement de la République populaire d'Angola considère que les résolutions 384 du 22 décembre 1975 et 389 (1976) du 22 avril 1976 qui qualifient l'invasion à Timor Leste comme un acte d'agression, sont encore en vigueur.

Le gouvernement de la République populaire d'Angola, encourage le Secrétaire Général des Nations Unies à poursuivre ses efforts en vue d'aboutir à une solution négociée du conflit et le félicite pour les efforts déjà déployés dans le but d'accomplir son mandat.

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons passer sous silence une question qui nous préoccupe ; celle du mercenaria. Nous assistons dans certains points du globe à la présence de mercenaires, particulièrement en Angola, en Mozambique, en Namibie, au Nicaragua dont le seul objectif est de déstabiliser les Etats indépendants et empêcher l'autodétermination pour leur lutte à l'autodétermination et à l'indépendance.

Monsieur le Président, mon pays condamne vigoureusement les pratiques du mercenaria. A cet effet, nous espérons que la Commission prolongera le mandat du rapporteur spécial pour une année vu l'importance du problème.

Pour terminer, Monsieur le Président,

L'autodétermination des peuples, le renforcement de la paix, la défense des Droits de l'Homme et l'établissement de la confiance et de l'amitié entre les peuples ainsi que le redressement

./.

du développement économique seront seulement possibles si l'on élimine les obstacles et si nous luttons tous ensemble, indépendamment des différences idéologiques.

Merci, Monsieur le Président : la lutte continue et la victoire est certaine.